

Fédération Internationale d'Haltérophilie (IWF)

ÉPREUVES

Hommes	Femmes
56 kg	48 kg
62 kg	53 kg
69 kg	58 kg
77 kg	63 kg
85 kg	69 kg
94 kg	75 kg
105 kg	+75 kg
+105 kg	

QUOTA D'ATHLÈTES / PAR CNO

Quota d'athlètes : 170 hommes
90 femmes
260 athlètes au total

Maximum par CNO : 2 (deux) athlètes par catégorie de poids, avec un maximum de 6 (six) hommes et 4 (quatre) femmes.

SYSTÈME DE QUALIFICATION

A SYSTÈME DE QUALIFICATION POUR LES HOMMES

1. Principales épreuves de qualification : Championnats du monde 2006 et Championnats du monde 2007

Les CNO se qualifieront en fonction de leur position dans le classement par équipes selon les résultats finaux additionnés des Championnats du monde 2006 et 2007 dont les points sont calculés comme suit:

- a) résultats obtenus lors du classement par équipes des Championnats du monde 2006 = 100%
- b) résultats obtenus lors du classement par équipes des Championnats du monde 2007 multipliés par 1,2¹

Position en fonction du total de points par équipes obtenus lors des Championnats du monde 2006 et 2007	Nombre d'athlètes qualifiés par CNO	Athlètes qualifiés	Nombre total d'athlètes qualifiés
1er à 6 ^e	6	6 x 6	36
7e à 13 ^e	5	7 x 5	35
14e à 20 ^e	4	7 x 4	28
21e à 27 ^e	3	7 x 3	21
Total		27 CNO	120

¹ CNO ayant obtenu 100 points lors des CM 2006 et 100 points lors de CM 2007 : le total est de 100+120=220 points

Le classement par équipes est calculé à partir du résultat total, tel que prévu par les règles techniques 5.8.3 et 5.8.7 de l'IWF.

Le pays hôte (CHN) n'est pas compris dans le classement par équipes. Ce dernier est adapté en fonction.

Si 2 (deux) ou plusieurs équipes ont le même nombre de points et le même classement dans le total olympique, les points obtenus selon la règle technique 5.8.3 de l'IWF pour l'arraché et l'épaulé-jeté seront également calculés et serviront à départager les équipes dans le classement final.

2. Épreuves continentales de qualification

1 (une) épreuve continentale de qualification aura lieu pour chaque continent; seuls les CNO qui ne se seront pas qualifiés par le biais des Championnats du monde 2006 et 2007 pourront obtenir une place de qualification.

L'IWF décidera du lieu, de la date et de l'organisateur des épreuves continentales de qualification.

Lors des épreuves continentales de qualification, les CNO obtiendront des places de qualification sur la base du classement par équipes calculé uniquement à partir du résultat total, tel que prévu par les règles techniques 5.8.3 et 5.8.7 de l'IWF, et conformément au tableau ci-dessous.

Position dans le classement par équipes à l'épreuve continentale de qualification	Nombre d'athlètes par CNO	Nombre total d'athlètes
Afrique : 1 ^{er} 2 ^e à 4 ^e	(4 CNO — 5 athlètes) Avec 2 athlètes Avec 1 athlète chacun	2 3
Asie : 1 ^{er} et 2 ^e 3 ^e à 5 ^e	(5 CNO — 7 athlètes) Avec 2 athlètes chacun Avec 1 athlète chacun	4 3
Europe : 1 ^{er} et 2 ^e 3 ^e à 5 ^e	(5 CNO — 7 athlètes) Avec 2 athlètes chacun Avec 1 athlète chacun	4 3
Amérique : 1 ^{er} et 2 ^e 3 ^e à 5 ^e	(5 CNO — 7 athlètes) Avec 2 athlètes chacun Avec 1 athlète chacun	4 3
Océanie : 1 ^{er} 2 ^e et 3 ^e	(3 CNO — 4 athlètes) Avec 2 athlètes Avec 1 athlète chacun	2 2
Total	22 CNO	30

Le pays hôte (CHN) n'est pas inclus dans le classement de l'Asie.

Si deux ou plusieurs équipes ont le même nombre de points et le même classement dans le total olympique, les points obtenus selon la règle technique 5.8.3 de l'IWF pour l'arraché et l'épaulé-jeté seront également calculés et serviront à départager les équipes dans le classement final.

3. Qualification individuelle

Huit (8) places seront attribuées sur la base de la liste de classement pour la qualification olympique établie au 31 mai 2008. Les qualifications individuelles seront attribuées aux athlètes classés parmi les 15 (quinze) premiers dans chaque catégorie de poids et dont le CNO n'a pas obtenu de place de qualification par le biais des Championnats du monde 2006 et 2007 ou d'épreuves continentales de qualification.

Si plus de 8 (huit) haltérophiles remplissent ces conditions, l'IWF sélectionnera les 8 (huit) meilleurs athlètes qualifiés sur la base des listes de classement pour la qualification olympique. Si moins de 8 (huit) se qualifient en remplissant les conditions de qualification individuelle, les places restantes seront attribuées par l'IWF d'entente avec la commission tripartite.

La liste de classement pour la qualification olympique ne prend en compte que l'athlète le mieux classé de chaque CNO et dans chaque catégorie de poids ; elle est établie à partir des résultats des épreuves de qualification suivantes :

- **Championnats du monde 2006**
- **Championnats du monde 2007**
- **5 épreuves continentales de qualification**
- **épreuves de Grand Prix de l'IWF en 2006-2007-2008** (devant être attribuées par l'IWF).

La qualification individuelle est attribuée nominativement à l'athlète, qui pourra participer aux Jeux Olympiques uniquement dans la même catégorie de poids que celle dans laquelle il s'est qualifié. Les CNO se verront allouer au maximum 1 place pour 1 (un) haltérophile masculin par le biais de la qualification individuelle. Dans le cas où plus d'1 (un) athlète par CNO se qualifierait par ce biais, le CNO devra déterminer quelle place sera utilisée.

4. Places sur invitation de la commission tripartite (CIO-ACNO-IWF)

La commission tripartite allouera, en fonction des demandes soumises par les CNO et après discussion, un total de 10 (dix) invitations à ces derniers, dans une proportion de mixité d'environ 6 (six) hommes pour 4 (quatre) femmes. Les CNO devront avoir soumis leurs demandes pour des places d'invitation de la commission tripartite au CIO, avec copie à l'IWF, avant le 15 novembre 2007. La commission tripartite informera les CNO de l'attribution de places sur invitation au terme de la période de qualification.

5. Pays hôte

Le pays hôte se verra allouer directement 6 (six) places pour les hommes. Il ne sera pas tenu compte des points/classements obtenus par les équipes du pays hôte lors des épreuves de qualification olympique principales et continentales et le classement des CNO sera adapté en fonction de la place occupée par le pays hôte.

B SYSTÈME DE QUALIFICATION POUR LES FEMMES

1. Principales épreuves de qualification : Championnats du monde 2006 et Championnats du monde 2007

Les CNO se qualifieront en fonction de leur position dans le classement par équipes selon les résultats finaux additionnés des Championnats du monde 2006 et 2007 dont les points sont calculés comme suit:

- a) résultats obtenus lors du classement par équipes des Championnats du monde 2006 = 100%
- b) résultats obtenus lors du classement par équipes des Championnats du monde 2007 multipliés par 1,2²

² CNO ayant obtenu 100 points lors des CM 2006 et 100 points lors de CM 2007 : le total est de 100+120=220 points

Position en fonction du total de points par équipes obtenus lors des Championnats du monde 2006 et 2007	Nombre d'athlètes qualifiés par CNO	Athlètes qualifiées	Nombre total d'athlètes qualifiés
1 ^{ère} à 9 ^e	4	9 x 4	36
10 ^e à 14 ^e	3	5 x 3	15
15 ^e à 17 ^e	2	3 x 2	6
Total		17 CNO	57

Le classement par équipes est calculé à partir du résultat total uniquement, tel que prévu par les règles techniques 5.8.3 et 5.8.7 de l'IWF.

Le pays hôte (CHN) n'est pas compris dans le classement par équipes. Ce dernier est adapté en fonction.

Si 2 (deux) ou plusieurs équipes ont le même nombre de points et le même classement dans le total olympique, les points obtenus selon la règle technique 5.8.3 de l'IWF pour l'arraché et l'épaulé-jeté seront également calculés et serviront à départager les équipes dans le classement final.

2. Épreuves continentales de qualification

1 (une) épreuve continentale de qualification aura lieu pour chaque continent; seuls les CNO qui ne se seront pas qualifiés par le biais des Championnats du monde 2006 et 2007 pourront obtenir une place de qualification.

L'IWF décidera du lieu, de la date et de l'organisateur des épreuves continentales de qualification.

Lors des épreuves continentales de qualification, les CNO obtiendront des places de qualification sur la base du classement par équipes calculé uniquement à partir du résultat total, tel que prévu par les règles techniques 5.8.3 et 5.8.7 de l'IWF, et conformément au tableau ci-dessous.

Position dans le classement par équipes à l'épreuve continentale de qualification	Nombre d'athlètes par CNO	Nombre total d'athlètes
Afrique : 1 ^{ère} à 3 ^e	(3 CNO — 3 athlètes) Avec 1 athlète chacun	3
Asie : 1 ^{ère} à 4 ^e	(4 CNO — 4 athlètes) Avec 1 athlète chacun	4
Europe : 1 ^{ère} 2 ^e à 3 ^e	(3 CNO — 4 athlètes) Avec 2 athlètes Avec 1 athlète chacun	2 2
Amérique : 1 ^{ère} à 4 ^e	(4 CNO — 4 athlètes) Avec 1 athlète chacun	4
Océanie : 1 ^{ère} à 3 ^e	(3 CNO — 3 athlètes) Avec 1 athlète chacun	3
Total	17 CNO	18

Le pays hôte (CHN) n'est pas inclus dans le classement pour l'Asie.

Si 2 (deux) ou plusieurs équipes ont le même nombre de points et le même classement dans le total olympique, les points obtenus selon la règle technique 5.8.3 de l'IWF pour l'arraché et l'épaulé-jeté seront également calculés et serviront à départager les équipes dans le classement final.

3. Qualification individuelle

7 (sept) places seront attribuées sur la base de la liste de classement pour la qualification olympique établie au 31 mai 2008. Les qualifications individuelles seront attribuées aux athlètes classées parmi les 10 (dix) premières dans chaque catégorie de poids et dont le CNO n'a pas obtenu de place de qualification par le biais des Championnats du monde 2006 et 2007 ou d'épreuves continentales de qualification.

Si plus de 7 (sept) haltérophiles remplissent ces conditions, l'IWF sélectionnera les 7 (sept) meilleures athlètes qualifiées sur la base des listes de classement pour la qualification olympique. Si moins de 7 (sept) se qualifient en remplissant les conditions de qualification individuelle, les places restantes seront attribuées par l'IWF d'entente avec la commission tripartite.

La liste de classement pour la qualification olympique ne prend en compte que l'athlète la mieux classée de chaque CNO et dans chaque catégorie de poids ; elle est établie à partir des résultats des épreuves de qualification suivantes :

- **Championnats du monde 2006**
- **Championnats du monde 2007**
- **5 épreuves continentales de qualification**
- **épreuves de Grand Prix de l'IWF en 2006-2007-2008** (devant être attribuées par l'IWF).

La qualification individuelle est attribuée nominativement à l'athlète, qui pourra participer aux Jeux Olympiques uniquement dans la même catégorie de poids que celle dans laquelle elle s'est qualifiée. Les CNO se verront allouer au maximum 1 place pour 1 (une) haltérophile par le biais de la qualification individuelle. Dans le cas où plus d'1 (une) athlète par CNO se qualifierait par ce biais, le CNO devra déterminer quelle place sera utilisée.

4. Places sur invitation de la commission tripartite (CIO-ACNO-IWF)

La commission tripartite allouera, en fonction des demandes soumises par les CNO et après discussion, un total de 10 (dix) invitations à ces derniers, dans une proportion de mixité d'environ 6 (six) hommes pour 4 (quatre) femmes. Les CNO devront avoir soumis leurs demandes pour des places d'invitation de la commission tripartite au CIO, avec copie à l'IWF, avant le 15 novembre 2007. La commission tripartite informera les CNO de l'attribution de places sur invitation au terme de la période de qualification.

5. Pays hôte

Le pays hôte (CHN) se verra allouer directement 4 (quatre) places pour les femmes. Il ne sera pas tenu compte des points/classements obtenus par les équipes du pays hôte lors des épreuves de qualification olympique principales et continentales et le classement des CNO sera adapté en fonction de la place occupée par le pays hôte.

**RÉCAPITULATIF SUR LE NOMBRE D'ATHLÈTES
QUALIFIÉS POUR LES JEUX OLYMPIQUES DE 2008 À BEIJING**

	Hommes		Femmes	
	Nombre d'athlètes	Nombre de CNO	Nombre d'athlètes	Nombre de CNO
Qualification aux CM 2006 et 2007	120	27	57	17
Qualification continentale	30	22	18	17
Qualification individuelle	8	8	7	7
Places sur invitation (de la commission tripartite)	6	6	4	4
Pays hôte	6	1	4	1
Total	170	64	90	46

PÉRIODE DE QUALIFICATION

29 sept. – 8 oct. 2006	Championnats du monde de qualification olympique – Saint Domingue (DOM)
15-24 sept. 2007	Championnats du monde de qualification olympique – Chiang Mai (THA)
2007 / 2008	Épreuve continentale de qualification en Afrique, <i>lieu et date à confirmer</i>
2007 / 2008	Épreuve continentale de qualification en Asie, <i>lieu et date à confirmer</i>
2007 / 2008	Épreuve continentale de qualification panaméricaine, <i>lieu et date à confirmer</i>
2007 / 2008	Épreuve continentale de qualification en Europe, <i>lieu et date à confirmer</i>
2007 / 2008	Épreuve continentale de qualification en Océanie, <i>lieu et date à confirmer</i>
15 novembre 2007	Date limite à laquelle tous les CNO doivent avoir soumis leurs demandes de places sur invitation de la commission tripartite.
31 janvier 2008	La commission tripartite confirmera par écrit aux CNO l'attribution préliminaire des places sur invitation.
15 mai 2008	Date limite pour la tenue des épreuves continentales de qualification.
31 mai 2008	L'IWF détermine les qualifications individuelles en fonction de la liste de classement pour la qualification olympique.
31 mai 2008	L'IWF informe les fédérations nationales/CNO des places de qualification obtenues.
15 juin 2008	Les CNO confirment l'utilisation des places de qualification.
30 juin 2008	L'IWF confirme la réattribution des places inutilisées.
Juillet 2008	La commission tripartite confirme par écrit aux CNO l'attribution des dernières places sur invitation.
23 juillet 2008	Date limite à laquelle les CNO devront avoir soumis leurs formulaires d'inscription au comité d'organisation des Jeux de 2008 à Beijing.

DATES / PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES

L'IWF a jusqu'au 31 mai 2008 pour indiquer aux fédérations nationales/CNO qui se seront qualifiés pour les Jeux Olympiques le nombre d'athlètes qu'ils peuvent inscrire pour les Jeux de 2008 à Beijing.

Les CNO concernés auront alors jusqu'au 15 juin 2008 pour confirmer à l'IWF le nombre exact d'athlètes qu'ils souhaitent inscrire aux Jeux Olympiques, ainsi que les catégories de poids pour ces places. Le 30 juin 2008 au plus tard, l'IWF confirmera la réattribution des places inutilisées, conformément au processus décrit ci-dessous.

RÉATTRIBUTION DES PLACES INUTILISÉES

Si un CNO choisit de ne pas utiliser toutes ses places, ou si les places de qualification individuelle ne peuvent pas être toutes allouées, les places de qualification seront allouées par l'IWF en tenant compte de la liste de classement pour la qualification olympique.

DISPOSITION GÉNÉRALE SUR LES CONTRÔLES ANTIDOPAGE

Conformément à la politique antidopage de l'AMA-IWF, les athlètes prenant part aux épreuves de qualification olympique doivent se soumettre à des contrôles antidopage.